

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'incapacité au vol de l'aéronef concerné

Avions AEROSPATIALE SN 601 (CORVETTE)

Raidisseurs sous planchers au cadre 15

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AEROSPATIALE SN 601 tous numéros de série n'ayant pas reçu la modification AEROSPATIALE N° 1396 ou le Bulletin Service 53-10 (remplacement des raidisseurs sous planchers au cadre 15).

Afin de prévenir le développement de criques sur les raidisseurs de l'âme du cadre 15, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne :

1/ Action initiale

- Pour les avions ayant accumulé plus de 6 900 vols depuis neuf à l'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, appliquer avant 100 vols supplémentaires, les mesures objet des paragraphes A et B ci-dessous.
- Pour les avions ayant accumulé moins de 6900 vols depuis neuf à la date d'entrée de la présente Consigne de Navigabilité, les mesures des paragraphes A et B ci-dessous sont à appliquer avant accumulation de 7000 vols.

2/ Actions suivantes

Si aucune crique n'a été détectée, les mesures A et B sont à répéter à des intervalles ne dépassant pas 2600 vols.

A/ Inspecter les raidisseurs de l'âme du cadre 15 suivant les données du Bulletin Service AEROSPATIALE N° 53-19.

B/ Si une crique est détectée, appliquer la modification AEROSPATIALE N° 1396 (Service Bulletin 53-10) avant le prochain vol.

.../...

Date : 27/06/90

Avions AEROSPATIALE SN 601
(CORVETTE)

90-057-007(B)R1

3/ Modification

L'application de la modification 1396 (BS 53-10) rend caduque l'inspection objet du BS 53-19.

Réf. Bulletin Service AEROSPATIALE N° 53-10 (mod. N°1396)
Bulletin Service AEROSPATIALE N° 53-19

La présent révision 1 annule et remplace la CN originale 90-057-007(B) du 31 mars 1990.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 31 MARS 1990
(celle de la CN originale)